
 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

 SECRETARIAT GENERAL *YVZ*

 DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
 DU PERSONNEL ET MATERIEL

D E C R E T N° 70/32 du 9/2/70 D.AGPM.--

Portant nomination du Capitaine
 Mathias FERRET en qualité de chargé
 d'Affaires de la République Populaire
 du Congo en République Centrafricaine

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
 PRESIDENT DU CONSEIL DE L'ETAT

VU la constitution en date du 30 Décembre 1969 de la République
 Populaire du Congo;

VU le Décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Minis-
 tère des Affaires Etrangères;

VU le Décret n° 61/I43 du 27 Juin 1961 portant statut commun des
 cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire
 du Congo;

VU Les Décrets n° 62/287 du 8 Septembre 1962 et 67/II6D.AGPM du 16
 Mai 1967 fixant le régime de rémunération des Agents Diplomatiques et
 Consulaires de la République Populaire du Congo à l'Etranger et aux Amba-
 sadours itinérants;

VU le Décret n° 67/I02 du 6 Mai 1967 réorganisant les structures
 des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger;

VU le Décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination des mem-
 bres du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères;

Le Conseil d'Etat entendu :

ARTICLE 1er.- Le Capitaine Mathias FERRET de l'Armée Populaire Nationale
 précédemment en service à l'Etat Major, est nommé chargé d'Affaires de la
 République Populaire du Congo en République Centrafricaine (R.C.A.).

ARTICLE 2.- Le Personnel Diplomatique de l'Ambassade du Congo en Républi-
 que Centrafricaine bénéficie des avantages prévus au Décret n° 67/D.II6.
 AGPM du 16-5-67 et aligné sur la même Zone de la Représentation Diploma-
 tique du Congo à Alger.

ARTICLE 3.- Le Ministère des Affaires Etrangères est chargé de l'exécution
 du présent Decret qui prendra effet pour compter de la date de sa signa-
 ture, sera enregistré et porté au J.O. de la R.P.C.

BRAZZAVILLE; LE 9 FEVRIER 1970

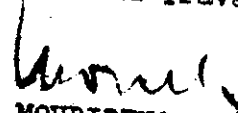
P.le Président de la République
 Chef de l'Etat, Président du Conseil
 d'Etat
 Le Vice Président du Conseil d'Etat
 chargé du Plan et de l'Administration
 du Territoire

A. Jouas
 Cdt. Marcel N'DOUABI

[Signature]
 Cdt. Albert RAOUL

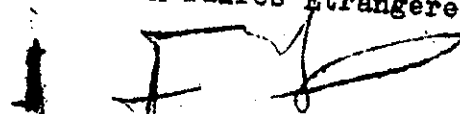
.../...

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et du Travail,



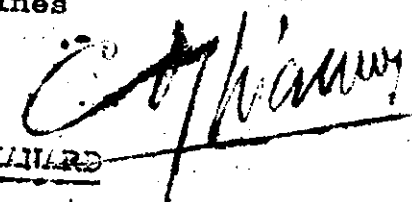
Me. A. MOUIDIDENO-MASSENGO.

Le Ministre des Affaires Etrangères,



A. CKONGA.

Le Ministre des Finances
et du Budget
Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie et des
Mines



Ch. H. STANARD